

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/FBT

**DECISION N° 2009/60**

OBJET : Convention de prestation de service relative à des ateliers de pastels dans l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, du 25 au 27 mai 2009, conclue avec Madame Françoise Réthoré.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer la Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise, dans le cadre du Salon International du Pastel, des ateliers de démonstration de pastel destinés aux enfants des écoles yerroises et aux enfants des familles yerroises du lundi 25 mai 2009 au mercredi 27 mai 2009 inclus, dans l'Orangerie de la Propriété Caillebotte,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service relative à des ateliers de pastel, dans l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, avec Madame Françoise RETHORE, domiciliée 1 rue du Stade, 49110 Saint Pierre Montlimart,

DIT que la Commune réglera au Prestataire la somme globale de 730,50 euros (sept cent trente euros cinquante centimes) comprenant :

- le prix de la prestation du lundi 25 au mercredi 27 mai 2009 inclus non assujetti à la TVA en application de l'article 293B du Code général des impôts 385,00 €
- les frais de déplacement (TGV 2^{ème} classe A/R Ancenis-Paris) 80,00 €
- les frais d'hébergement (Hôtel Campanile, 3 nuits et petits déjeuners) 265,50 €

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

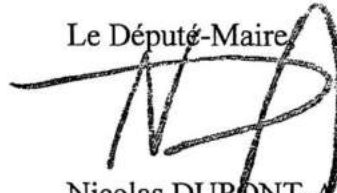
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 30 MARS 2009

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

